

Les secteurs d'activités

Sonorisation générale fixe et mobile ;
ligne 100 V (installation, maintenance)
Audionumérique (production, réalisation)
Techniques de l'animation musicale (Mix
au tempo sur vinyle et CD)
Le design sonore industriel et artistique
Prestation du spectacle vivant (plateaux
techniques)
Edition et production phonographique
(droits d'auteur et droits Voisins)

Les publics concernés

Revendeur, installateur et prestataire
son, lumière et vidéo
Compositeur, musicien, et enseignant
de la musique,
Disc-Jockey, Discomobile, animateur
Technicien du son et de la lumière,
agent de la collectivité,
Porteur de projet de commerce et
service
Amateur et passionné des métiers de
la sonorisation, de l'audionumérique
et, plus généralement, de la musique,

TPE / PME et Entreprises individuelles : N'oubliez pas vos droits à la formation !

Vous acquittez chaque année une
contribution à la Formation Professionnelle
calculée en % sur la masse salariale
Vous payez, alors pourquoi ne pas bénéficier
de vos droits à la formation continue ?
Cette contribution vous permet d'obtenir
le financement de la formation dans votre
entreprise. Le CDI peut vous épauler dans
votre demande de financement auprès des
OPCA et vous pouvez bénéficier d'une
réduction d'impôt (IS/IR)

Le CDI association loi 1901 abrite un
organisme d'animation et
d'enseignement technique et artistique
qui œuvre dans les secteurs de la
musique et du spectacle, et, plus
généralement, de la culture, des loisirs
et de la communication

Les stages proposés par l'association
concernent un large public sans limite
d'âge :

Particulier néophyte, amateur
passionné, débutant et professionnel
confirmé, soucieux d'étoffer ses
connaissances dans des domaines
connexes

Les stages sont dispensés
périodiquement en régions au sein
d'organismes privés associatifs ou
institutionnels sélectionnés pour leur
renommée et leur capacité d'accueil

Les formateurs sont des professionnels
en activité hautement qualifiés. Ils sont
pour la plupart également journalistes
pour la presse spécialisée et sont
recrutés pour leur sens pédagogique

L'organisme de formation déclaré est
soutenu par des partenaires médias et
distributeurs de marques renommées
dans leur secteur d'activités

Vous trouverez tous les renseignements
et modalités d'adhésion dans les
documents joints et sur notre site
Internet :

<http://assoc.wanadoo.fr/impitoyables>

www.le-cdi.com



**FORMATION CONTINUE
EDUCATION POPULAIRE
SOUTIEN SCOLAIRE**

**LE CDI ORGANISE LA
FORMATION ITINERANTE EN
REGION DEPUIS 2000.**

**UN CONCEPT PEDAGOGIQUE
INEDIT**

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE
REGIE PAR LA LOI 1901

ORGANISME DE FORMATION DECLARE
A LA DRTEFP

Tel. 06 83 95 19 94
Email. lecdi@voila.fr

Siège social : 14 Sente Bois des Glands
La Grand'Cour
77580 CRECY LA CHAPELLE

SIRET 442 572 848 00012 NAF 804C

LE CDI : FOURNISSEUR DE

SOLUTIONS A LA FORMATION

STAGES DE LA FORMATION CONTINUE / EDUCATION POPULAIRE / SOUTIEN SCOLAIRE

Les musiques actuelles / amplifiées

- » **MIX et MAO « les fondamentaux » : le Mix au tempo sur vinyle et la Musique Assistée par Ordinateur (MAO)** Objectifs : Etude des fondamentaux qui permettent d'acquérir durablement et en quelques heures de bonnes méthodes de travail, une autonomie dans le choix et la mise en œuvre des matériels et logiciels constitutifs du mixage et de l'audio numérique, et d'être rapidement opérationnel pour concrétiser son projet personnel **2 jours - Effectif limité à 10 personnes par stage**
- » **Musique business – Professions et Carrières** Objectif : Se documenter et être conseillé pour son projet personnel : lois et réglementations ; statut social, fiscal de l'auteur, de l'artiste, de l'entrepreneur ; forme juridique de l'entreprise ; connaissance du secteur d'activité ; Le candidat se destine aux activités et métiers d'auteur, compositeur, artiste interprète, musicien, producteur (label), ou prestataire du spectacle -
Simulation d'un projet personnel **30 heures / 5 jours 13,34 € / H**

La sonorisation professionnelle

- » **Initiation à la sonorisation** Objectif : Utiliser convenablement les équipements audio simples ; Savoir : apprécier les caractéristiques des appareils ; identifier les problèmes courants ; raccorder et régler les appareils **2 jours**
- » **La sonorisation générale fixe et mobile** Objectif : Gérer efficacement les systèmes et installations électroacoustiques. Identifier et résoudre les problèmes courants. Capturer et restituer un signal. Apprécier les facteurs acoustiques élémentaires **5 jours**
- » **Perfectionnement à la sonorisation générale / Réactualisation des connaissances** Objectif: Apprécier et quantifier objectivement les caractéristiques des équipements, et, les facteurs acoustiques pour optimiser un équipement. Gestion et maintenance des installations électroacoustiques. Sonorisation intelligible des locaux aux acoustiques difficiles **7 jours**

Ces trois stages forment un cursus complet. Un certificat de stage est remis à l'issue de la formation

- » **Sonorisation en ligne 100 volts** Objectif : répondre aux besoins dans des secteurs divers et variés. Comprendre la sonorisation en haute impédance (100 volts) **2 jours**

Les outils de mesures numériques et acoustiques (NTI / SCV Audio)

- » **Les mesures des appareils numériques (outil de mesures DL1)** **1 journée**
- » **Les mesures acoustiques (outils de mesures ML1/SPL/AL1)** **1 journée**

Informatique et communication

- » **Brevet Informatique et Internet (B2 i) Niv1 / Niv2** Objectif : apporter le soutien scolaire aujourd'hui nécessaire à la maîtrise mais aussi à la maintenance de l'outil informatique ; du système d'exploitation et des applications (logiciels) dédiés au traitement de texte, à la navigation Internet et à la messagerie (email : confidentialité – protection des données personnelles) **14 heures (fractionnées en cours de 2 heures)**

**REDUCTION
D'IMPÔT !**

STAGES « SUR MESURE » (entreprises, organismes et collectivités)

Vos besoins sont plus ou moins distincts et les formations « toutes faites » s'avèrent souvent, ou trop généraliste, ou trop spécialisées, pour répondre idéalement à vos propres nécessités. C'est pourquoi, le CDI étudie, organise et dispense toute formation technique en rapport avec vos besoins spécifiques.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Prise en charge du coût du stage
OU S'ADRESSER ?

Intermittents du spectacle

L'AFDAS est le fonds d'assurance formation agréé par l'Etat qui gère, sur le plan national, l'ensemble du dispositif de la formation professionnelle des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité et des loisirs. Il permet aux intermittents de se perfectionner.

Voir conditions et modalités auprès de l'AFDAS :
3, rue du Maine 75003 Tel. 01 44 78 39 39
Internet : <http://www.afdas.com>

Dans le cas où vous ne répondez pas aux critères de l'AFDAS, vous pouvez solliciter votre antenne ASSÉDIC et son ANPE (SIFE individuel) pour une aide au coût pédagogique.

Salariés d'entreprise en CDI

- > Bénéficiez du plan de formation de l'entreprise
- > Faites une demande de congé individuel de formation pour préparer votre reconversion ou valoriser vos acquis, si vous avez travaillé au moins 24 mois consécutifs ou non, en qualité de salarié dont 12 mois dans l'entreprise actuelle. L'OPCA du secteur d'activité (AFDAS, FONGECIF, AGEFOS PME, etc.) peut recevoir votre démarche individuelle, laquelle doit être faite en accord avec l'entreprise, et engager les financements ;
- > En cas de licenciement économique, bénéficiez pendant le préavis d'une action de reclassement, sur proposition de l'employeur et en accord avec l'UNEDIC et l'ANPE.

Salariés d'entreprise en CDD

Faites une demande de congé individuel de formation (CIF) si vous avez travaillé 24 mois minimum (2535 heures) consécutifs ou non dans les 5 dernières années, dont 4 mois au cours des 12 derniers mois.

Demandeurs d'emploi

La recherche de la prise en charge totale du coût pédagogique est longue et hypothétique. Prendre contact avec l'ANPE, les ASSÉDIC, ou tout autre organisme au niveau local, départemental ou régional, pour connaître les possibilités et les modalités de prise en charge du coût pédagogique.

**Consultez l'agenda des stages sur notre
site Internet**

**Téléchargez les formulaires de
pré inscription et d'inscription**

<http://assoc.wanadoo.fr/impitoyables>

Ou téléphonez au 06 83 95 19 94